MINISTÉRIO DA COMUNIC	AÇÃO SOCIAL
CENTRO DE DOCUMENTAÇÃO	
Jornal: Le Soie Bélgion	N.º IS
Data: 12.8.149	loc.

LETTRE DU PORTUGAL

27.8.79.

Bienvenue aux nudistes... couverts de devises

Lisbonne

PRES des années de semi-clandestinité, le nudisme est à l'ordre du jour au Portugal : des textes législatifs visant sa légalisation sont près d'aboutir et, en attendant, les autorités ferment le plus souvent les yeux, permettant ainsi la pratique du naturisme un peu rtout dans le pays, surtout dans la région de Lisbonne et ans l'Algarve. Il s'agit-là de l'une des conséquences du « boom » touristique, mais cela correspond aussi à une libéralisation des mœurs, très sensible après la chute du régime de Caetano.

« Les gens ont l'air de découvrir seulement aujourd'hui que le Portugal est un pays ouvert, lui aussi, au nudisme. Ici, à Aldeia do Meco, nous le pratiquons depuis au moins quinze ans. Nous n'avons pratiquement jamais eu de problèmes avec les autorités. C'est seulement maintenant, avec toute la publicité qui en est faite, avec les articles dans les journaux, que nous devons faire le plus attention. Que voulez-vous, cela attire les voyeurs et les tarés sexuels...» L'Aldeia do Meco est une plage assez isolée, située près de Sezimbra, à une trentaine de kilomètres de Lisbonne. Elle est fréquentée par quelques pê-cheurs et surtout par plusieurs centaines de nudistes. Ces derniers ont créé des associations et il existe même une fédération portugaise du naturisme, née dans la foulée de la révolution, en avril 1977.

L'attitude tolérante adoptée depuis peu par les autorités portugaises par rapport au nudisme, est illustrée notamment par l'ajournement sine die d'un procès qui devait avoir lieu il y a quelques jours à Almada, près de Lisbonne, de l'autre côté du Tage.

Il concernait une soixantaine de nudistes, qui avaient été surpris à Caparica par la police maritime. Quelques-uns d'entre eux ne se sont même pas rendus au tribunal pour entendre le renvoi du procès, auquel la presse portugaise, généralement favorable à la légalisation du naturisme, a donné une grande couverture. Il n'y a pas encore longtemps, un an ou deux seulement, les mêmes nudistes auraient été qualifiés de tarés sexuels et sans doute condamnés à des peines de prison ferme pour « outrage public à la pudeur ».

En fait, la légalisation du nu-disme au Portugal n'est plus désormais qu'une question de temps. Sans la crise politique, on peut penser que cette légalisation au-rait même déjà été réalisée. En tout cas, les textes législatifs sont prêts et personne ne s'oppose sé-rieusement à leur adoption. Même l'Eglise acceptera de fermer les yeux. Les textes en question précisent notamment que la pratique du nudisme « ne constitue pas un outrage public à la pudeur si la nudité n'est pas accompagnée de gestes obscènes ou provoquants ». Ils définissent le naturisme comme « une manière de vivre en harmonie avec la nature », mais spécifient qu'il ne peut s'identifier avec la lubricité, l'exhibitionnisme et les perversions sexuelles. De telles manifestations resteront donc passibles du droit pénal, même si elles se produisent dans les zones qui seront réservées aux naturistes et dont la réglementation doit être approuvée par la direction générale du tourisme.

Cela étant, il ne fait aucun doute que l'évolution du problème du nudisme est due avant tout au développement du tourisme observé depuis quelques années. Il s'agit d'offrir aux touristes étrangers, surtout à ceux venant de l'Europe du Nord, ce qu'ils auraient pu aller chercher ailleurs, privant ainsi le Portugal des devises dont il a besoin pour surmonter la crise économique.

D'autre part, la libéralisation des mœurs a été rapide. Elle s'est d'abord traduite d'une manière sauvage (la pornographie étalée dans les rues, sur les trottoirs) et devient maintenant plus « raffinée » avec la création de ghettos pour les films et la littérature pornographiques, et aujourd'hui, on en est à reconnaître aux naturistes le droit d'avoir leurs zones réservées. Le nudisme fera de ce fait partie de l'une des « conquêtes » de la révolution, presque au même titre que la réforme agraire et la restauration des libertés.

De toute façon, même si la légalisation du nudisme était retardée, et même si les autorités portugaises se montraient moins tolérantes à la fin de la saison touristique (c'est leur habitude), la fausse pudeur des années soixante est révolue. Il n'est donc plus question, comme alors, d'emmener au poste de police le plus proche les baigneurs dont le nombril n'est pas caché par le maillot de bain. Et on ne verra plus également la population, même celle du nord du pays, recevoir à coups de pierre les touristes en bikini : ces derniers sont désormais la règle sur les plages portugaises, y compris dans les plus « familiales ». Et cela malgré une législation désuète qui exige toujours pour les femmes et les hommes un costume de bain complet, c'est-à-dire comprenant culotte et maillot.

JOSÉ ALVES.